

Commune de CHAMPILLON

Séance du 5 avril 2023

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 14 Convocation du 30 mars 2023

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme NEUBARTH Kirsten ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents : M. James GUILLEPAIN.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-17 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire expose les demandes de subvention reçues des différentes associations du village. Ces dernières ont été étudiées en détail lors de la commission finances qui s'est réunie le 27 mars dernier. Cette dernière propose les montants suivant aux votes de l'assemblée :

MEI HUA ZHUANG	300 Euros
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX DE CHAMPILLON	1000 Euros
SOCIETE DE BANQUE ALIMENTAIRE DU CANTON D'AY	750 Euros
CAISSE DES ECOLES D'HAUTVILLERS	300 Euros
FAMILLES RURALES	400 Euros
Soit un total de	2 750 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution des subventions aux associations ci-dessus, dans la limite des montants indiqués.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Sig-

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN